



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 488/2024

**OBJET : Paysages sans emballages - actions 2024**

Membres : 24

Présents votant : 11

Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de MEZE,
- Madame Corrine GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale suppléante du canton de MONTPELLIER 4
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

#### **Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 :**

*Axe A – Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et de l'esprit des lieux – FA 2 – Partager et respecter le code de conduite  
et Axe B – Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site – FA 4 – Améliorer l'entretien du Domaine Départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux visiteurs (toilettes, déchets, ...).*

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

En vue d'optimiser l'organisation, la coordination et la gestion du ramassage des déchets résiduels sur les espaces ouverts au public du Domaine Départemental, le Département et le Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ont convenu d'un partenariat depuis 2016. Le Syndicat assure le pilotage, la mise en œuvre opérationnelle de la mission sur le Domaine Départemental du Salagou. En parallèle, grâce au projet « Paysages sans Emballages », le Syndicat a fait partie en 2022 des 18 lauréats d'un appel à manifestation d'Intérêt national pour la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers.

Affichée le :

La qualité du travail engagé a été reconnu par le principal financeur, Citéo, celui-ci propose de réitérer le partenariat avec le Syndicat mixte jusqu'en décembre 2025.

En 2024, il est prévu dans ce cadre :

- D'assurer le pilotage de la mission : chargée de projet à 50 % (Victoria Dubus – contrat de projet voté en 2023)
- D'assurer le ramassage des déchets abandonnés dans le Domaine Départemental et mieux connaître le gisement de déchets abandonnés sur les berges du lac, en caractérisant les déchets récoltés.
- De réduire la quantité de déchets retrouvés sur les berges, grâce à une campagne de communication et en professionnalisant les agents ; en incitant les visiteurs à mieux respecter le code de conduite (notamment à ramasser et trier leurs déchets).

Le budget est évalué à 68 314 € TTC réparti ainsi :

- 13 664 € en fonds propres SMGS
- 23 920€ du CD34 via la convention de partenariat (votée en décembre 2023)
- 30 730 € Citeo dans le cadre de Paysages sans emballages

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

**APPROUVE**

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-253403604-20240329-488-DE



Le plan de financement tel que présenté

**AUTORISE**

Madame la Présidente à modifier ce plan quand celui-ci est inférieur au montant délibéré sur simple décision

Madame la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission

**Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 29 Mars**

**La Présidente**

**Marie PASSIEUX**